

DELIBERATION N° 2025-23

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 3 JUILLET 2025

Objet : Modification des modalités de contrôle des connaissances du CUEFLE (Centre Universitaire d'Études en Français Langue Étrangère)

LE CONSEIL ACADEMIQUE DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2024-04 du Conseil d'Administration désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,

Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

Entendu l'exposé de M. Ali DOUAI, Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

Adopte les modalités de contrôle des connaissances modifiées du CUEFLE (Centre Universitaire d'Études en Français Langue Étrangère) telles qu'annexées à la présente délibération.

Membres en exercice: 78

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 52

Voix pour : 40

Voix contre : 2

Abstentions : 10

Fait à Nice, le 03 juillet 2025

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2025-23

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 09/07/2025

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 08/07/2025

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI

